

## **CONDITIONS DE GARANTIE**

### **1. QUALITÉ DES PRODUITS**

- 1.1 La qualité convenue de l'objet du contrat résulte uniquement des accords contractuels avec le client. Les motifs, prospectus ou informations résultant de tout autre matériel publicitaires ne sont pas contraignants et ne constituent aucune garantie quant à la qualité de la marchandise, mais servent seulement à la description et à donner une idée générale des produits décrits dans ce document.
- 1.2 Toutes les pierres naturelles sont vendus avec les défauts y inhérents par leur nature. Tout échantillon n'est qu'approximatif en ce qui concerne la couleur et la structure extérieure, et des divergences ou nuances propres au produit (variété de couleurs, veines, micro-fissures, pores) sont tolérées. Le délustrage éventuel qui dépend des conditions d'utilisation et d'entretien est exclu de la garantie.
- 1.3 La référence à des normes techniques ne constitue qu'une description des performances et ne peut également pas être interprétée comme une garantie de qualité.
- 1.4 Les noms données aux produits n'ont aucune relation avec leur provenance géographique.
- 1.5 Des différences de teinte ou d'aspect peuvent survenir entre les échantillons présentés chez nos négociants, les photos dans notre catalogue, les photos sur notre site web et les marchandises livrées.
- 1.6 Les produits de notre gamme pour l'aménagement intérieur sont totalement déconseillés pour une pose à l'extérieur.
- 1.7 Bauma-Stone distribue ses produits pour des projets privés ainsi que (sur demande) pour des travaux publics. Une responsabilité n'est assumée qu'en cas d'utilisation conforme.

### **2. CONDITIONS**

- 2.1 Selon les conditions générales de vente de BAUMA-STONE, toute plainte concernant les défauts apparents du produit doit être notifiée dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la livraison par BAUMA-STONE et en tout cas avant l'utilisation, le traitement, la modification ou la revente du produit. Par conséquent, le client devra contrôler la marchandise livrée de façon détaillée avant de procéder à son traitement ou à son placement. Pour ce contrôle, il faut utiliser la lumière du jour et inspecter la marchandise livrée à l'œil nu (pas au moyen d'une loupe), à une distance minimum de deux mètres et sur matériel sec. Tout défaut apparent devra être immédiatement signalé. Si un défaut apparent visible au moment de la livraison n'est pas notifié dans le délai précité et selon les conditions générales de vente de BAUMA-STONE, il ne sera pas couvert par la garantie.
- 2.2 Le client/le propriétaire légal peut exercer son droit de réclamation moyennant production d'une copie de la facture d'achat, d'une preuve de paiement, de la preuve que la marchandise achetée correspond bien à la marchandise pour laquelle la garantie est utilisée (moyennant une copie des étiquettes fixées sur la palette), de la preuve du défaut (photos haute résolution) et de la liste des processus et traitements (description pose & facture du poseur) subis par le produit après livraison par BAUMA-STONE. Notre expérience de ces dernières années a montré que de nombreuses questions peuvent déjà être clarifiées à l'avance grâce à la mise en place de cette procédure décrit ci-dessus. En cas de réunion sur chantier avec des experts, la date de réunion sera préalablement convenue entre les différentes parties et non imposée par une des parties.
- 2.3 Posé = accepté : Comme tout fournisseur de matériaux, nous considérons qu'à partir du moment où nos produits ont été posés, ils sont considérés comme acceptés par le client.

### 3. EXCEPTIONS

La garantie couvre uniquement le remplacement des produits qui présentent des défauts provenant du processus de production d'origine. Aucune réclamation en garantie ne sera accordée pour un dommage qui n'a pas été causé par un défaut inhérent au produit au moment de la livraison par BAUMA-STONE. Les marchandises réclamées ne peuvent être échangées que si elles sont à notre disposition et ont été contrôlées par un de nos techniciens. Étant donné ce qui précède, voici quelques cas où la garantie est exclue :

1. Des dégâts d'impact en forme d'éclat, de fissure, de rayure superficielle ou similaire.
2. Les dommages causés directement ou indirectement par toute activité d'un tiers, tels qu'une finition ou un traitement incorrect, une méthode de pose inappropriée, l'entretien (p.ex. utilisation des produits hydrofuges ou d'imprégnation) ou toute autre modification (susceptible d'entraîner une coloration, des marques d'abrasion, des fissures ou des éclats) ou des traitements tels qu'un choc thermique.
3. Les dommages dus à une mauvaise utilisation, entre autres une exposition inégale à la lumière directe du soleil, une décoloration due à l'exposition à certains agents chimiques et des dommages provoqués par l'exposition à une chaleur excessive et/ou une force extrême.
4. Les dommages causés par une catastrophe naturelle ou résultant d'une exposition aux conditions météorologiques.
5. Les variations naturelles du produit (densité, taille, forme et distribution du motif) et une différence entre les échantillons et le produit reçu, les défauts apparents au moment de la fabrication, les produits placés dans des structures inoccupées, les taches ou « grains de beauté » d'une taille inférieure à une pièce de 2 centimes d'euros (note: une certaine quantité de taches est inhérente au processus de fabrication et n'affecte en rien l'intégrité structurelle du produit).

### 4. RETOUR DES MARCHANDISES

- 4.1 Un retour des marchandises entreposées ne peut avoir lieu qu'avec le consentement de BAUMA-STONE (accord écrit) et dans un délai de deux mois suivant sa réception.
- 4.2 Seuls les produits non-traités fournies par BAUMA-STONE pourront nous être retournées. Les produits qui doivent être repris par BAUMA-STONE sans réclamation justifiée ne seront acceptés que dans le même état qu'à la livraison, ce qui signifie dans l'emballage d'origine non ouvert, sans poussières, saletés ni décoloration provenant de l'extérieur et sans dommage résultant d'un transport ou d'un mauvais stockage, etc.
- 4.3 À la réception des produits, 20% de frais de réapprovisionnement seront déduits du montant total, c'est-à-dire que tous les produits qui doivent être repris sans réclamation justifiée ne seront remboursés qu'à 80%. Sauf exceptions :
  - Les pavés de réemploi sont remboursés qu'à 50% de la valeur initiale.
  - Les céramiques ne seront pas reprises à cause des différentes séries de production.
  - Les produits ayant une date de péremption (comme le GFTK) ne seront pas repris, sans exception.
  - Les produits sur mesure ne seront pas repris.
- 4.4 Tous les frais liés au retour des marchandises (transport, palettes en mauvais état, ...) seront entièrement à la charge du client.